



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 28 décembre 2017 à 20h30

Etaient présents:

<u>Mesdames :</u> <ul style="list-style-type: none">• Céline LALANDE• Magaly LISBOA	<u>Messieurs :</u> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Laurent BETAILLE• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Benjamin VIARD
---	--

Secrétaire de séance : Céline LALANDE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine MAZALEYRAT ayant donné pouvoir à Céline LALANDE
- Marie-Paule RAVANEL ayant donné pouvoir à Alexandre FINELLI
- Stéphanie FERRIERE ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT
- Chantal DUMAIRE ayant donné pouvoir à Jean-Luc PELLARD

Absent excusé :

Bernard STENUIT

Avant de commencer la lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, M. le Maire demande d'insérer un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une demande de subvention dans le cadre du PETR pour l'aménagement du bien immobilier sis 19 Grande Rue. Cette demande doit être faite avant le 5 janvier 2018.

Tous les membres du conseil acceptent la demande du Maire.

1) Adoption du dernier compte rendu

Le Maire donne lecture du compte rendu du 7 décembre 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

2) Eclairage public

Monsieur le Maire expose au conseil que le syndicat départemental d'électrification de l'Yonne (SDEY) a relancé la commune pour connaître sa position par rapport à l'amélioration de l'éclairage public présentée en août 2017. Le SDEY avait proposé une technologie LED. La commune n'avait pas donné suite étant donné le montant trop important.

Suite à cette demande, M PELLARD s'est rapproché du syndicat qui a annoncé la baisse des subventions de 60% à 40% en 2018 pour l'amélioration en LED de l'éclairage public. Il a demandé un autre devis pour le changement de 31 luminaires afin de réaliser éventuellement ces travaux sur 2 tranches budgétaires.

Le syndicat propose deux versions :

- La rénovation de 31 luminaires, le changement de 6 armoires de commande pour avoir des horloges astronomiques assurant le pilotage automatique de l'éclairage public pour un montant de 18 809.42 euros, subvention déduite (la TVA est récupérée par le SDEY).
- La rénovation de 77 luminaires, le changement de 6 armoires de commande pour avoir des horloges astronomiques assurant le pilotage automatique de l'éclairage public pour un montant de 32 437.24 euros, subvention déduite (la TVA est récupérée par le SDEY).

Le conseil accepte à l'unanimité le changement de 77 luminaires et des 6 armoires de commande pour un montant total de 32 437.34 euros. M. le Maire rappelle qu'il avait été budgété 20 000 euros pour l'éclairage public en 2017. Le montant total de ces travaux sera donc inscrit au budget 2018.

3) ASSURANCES COLLECTIVITES assainissement

Le Maire expose que notre contrat d'assurance concernant le service d'assainissement (la station d'épuration) arrive à terme le 31 décembre 2017.

Le Maire propose de le renouveler avec le prestataire actuel GROUPAMA pour un montant de 1372.24 euros HT par an pour une durée de 4 ans.

Le conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat avec GROUPAMA dans les conditions susmentionnées.

4) Création de deux postes en contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité et rémunérations des agents recenseurs.

Le Maire rappelle que le recensement de notre population communale aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. La commune a été divisée par l'INSEE en deux districts. Il est donc nécessaire de créer deux postes pour les agents recenseurs et de fixer leur rémunération. Les formations des agents recenseurs se feront sur deux demi-journées les 5 et 12 janvier 2018 avec entre ces dates la tournée de reconnaissance à réaliser.

En fonction de la dotation forfaitaire de recensement de 1137 euros qui sera versée à la commune, le Maire propose la rémunération suivante pour chacun agent :

- par feuille de logement 1.50 euro
- bulletin individuel 1 euro
- séance de formation 30 euros la séance (2 séances sont prévues)
- tournée de reconnaissance 30 euros la tournée.

Le conseil accepte à l'unanimité de créer deux postes d'agent recenseur pour besoin occasionnel sur la période du 05 janvier au 18 février 2018 avec application des rémunérations proposées par M le Maire.

5) Demande de subvention au contrat de ruralité du PETR de l'Yonne 2018 1^{ère} et 2^{ème} phases du 19 Grande Rue

Le Maire rappelle que certains travaux du 19 Gde Rue peuvent bénéficier de subventions au titre du contrat de ruralité porté par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Les subventions peuvent aller jusqu'à 30%.

La première phase consiste à la création d'un dépôt de pain multiservices. La deuxième phase concerne la démolition de certains bâtiments pour la création des services techniques.

Il est nécessaire de délibérer pour cette demande de subvention.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide avec 12 voix « pour » et une « abstention » de solliciter une subvention de 30% au titre du contrat de ruralité 2018.

6) Information diverses

M FINELLI explique que le comité de randonnée pédestre de l'Yonne ne peut appliquer la proposition du conseil concernant la modification du GR 2 (cf conseil municipal du 7 décembre 2017). Ce chemin de Grande Randonnée est un chemin dit européen. La décision finale devra être prise lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 30 Décembre 2017.

Le Maire

Patrick BABOUHOT